



NOUVEAU
A ANNECY



A partir du 15 décembre 2015

La Caf vous accueille

→ à l'espace libre-service pour vous accompagner dans vos démarches sur caf.fr ;

→ sur rendez-vous à prendre auprès d'un conseiller Caf.

Pas d'attente

Entretien
personnalisé

Démarches
facilitées

Effectuer vos démarches à l'espace libre-service

Des conseillers Caf vous accompagnent sur caf.fr pour réaliser vos démarches en ligne :

- déclarer un changement de situation familiale, professionnelle, de Rib ou de coordonnées ;
- simuler un droit (Rsa, aide au logement, etc) ;
- demander une aide ;
- éditer une attestation de droit ou de quotient familial ;
- prendre rendez-vous...

Prendre rendez-vous

Rapprochez-vous d'un conseiller Caf pour obtenir un rendez-vous. Vous pourrez être rappelé par un conseiller pour traiter votre demande.

Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous de votre n° d'allocataire, du document précisant la date et l'heure du rendez-vous, d'une pièce d'identité et des pièces justificatives nécessaires.

Soyez ponctuel. En cas de retard, vous ne pourrez pas être reçu et vous devrez prendre un nouveau rendez-vous.

Signalez votre arrivée à un agent Caf.